

"Europe 1992: un marché sans État" dans Der Spiegel (4 juillet 1988)

Légende: Le 4 juillet 1988, l'hebdomadaire allemand Der Spiegel montre les dangers d'un marché unique européen où le libéralisme économique prime sur la dimension sociale et politique de l'Europe.

Source: Der Spiegel. Das Deutsche Nachrichten-Magazin. Hrsg. Augstein, Rudolf ; R Herausgeber Böhme, Erich; Dr. Funk, Werner. 04.07.1988, Nr. 27; 42. Jg. Hamburg: Spiegel Verlag Rudolf Augstein GmbH. "Europa 1992: Markt ohne Staat", auteur:Schumann, Harald , p. 94-95.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/europe_1992_un_marche_sans_etat_dans_der_spiegel_4_juillet_1988-fr-ad403e69-304b-4619-8c60-e157a1fd4f4b.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Europe 1992: un marché sans État

par Harald Schumann

La scène est unique. Chancelier, Premiers ministres, commissaires de la CE, tous chantent en chœur: le père Noël doit encore passer cinq fois puis, dans la nuit de la Saint-Sylvestre 1992, on y sera: l'Europe comptera à nouveau.

C'en est fini de tout le discours sur les limites de la croissance, l'euro-sclérose, le chômage structurel de masse, la société des deux tiers. Aujourd'hui, tous les sommets de la CE le clament: bientôt, il n'y aura plus que des avancées.

On a découvert la panacée contre tous les maux de l'économie de l'Europe occidentale: le marché intérieur commun de la CE des douze. Comme s'il s'agissait de verser une corne d'abondance sur le vieux monde, les apôtres de la nouvelle croyance rivalisent de prédictions merveilleuses. Ils nous promettent sept pour cent de croissance en plus, cinq millions de nouveaux emplois et un paradis de la consommation sans frontières quand l'espace économique supranational de Lisbonne à Copenhague sera enfin réalité.

L'Europe de la CE, paisible pays des merveilles économiques des années 90? La promesse n'est pas seulement improbable, elle est aussi dangereuse. Car elle détourne l'attention du type d'intégration européenne qui est mis en œuvre. Par «les quatre grandes libertés», les euro-exaltés de la Commission de la CE à Bruxelles entendent l'objectif de la suppression dans quatre ans des contrôles frontaliers pour les personnes, les marchandises, les services et les capitaux.

Mais la liberté telle qu'ils l'envisagent ne vaut que pour ceux qui ont à vendre et à investir. À ceux-là, il faudrait accorder, sous le signe de l'armement en vue des prochains combats dans la bataille économique mondiale, toutes les libertés possibles pour qu'ils puissent gratifier le monde de produits «*made in Europe*». Pouvoir produire le même produit pour 320 millions de citoyens de la CE, c'est le rêve de tous les chefs d'entreprise qui devient réalité. Et ceux-ci célèbrent leur nouvel âge européen par des fusions par-delà les frontières d'une envergure jusqu'ici inégalée.

Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser, car l'Europe qui doit se créer là se paie à coups de reculs politiques d'une rare ampleur. Tous les acquis sociaux et démocratiques qui distinguent certains pays membres des autres partenaires de la CE seront ramenés à un minimum commun et sacrifiés sur l'autel de la «compétitivité internationale» sous la pression des forces du marché déchaînées.

Cogestion pour les représentants des travailleurs? Il ne restera pas grand-chose de ce vestige du mouvement syndical ouest-allemand dans la multinationale paneuropéenne. Exonération de taxe sur la valeur ajoutée pour les produits alimentaires et les vêtements d'enfant comme en Grande-Bretagne? Un tel luxe devra céder devant les taux d'imposition harmonisés. Protection stricte des travailleurs contre les substances dangereuses et reconnaissance rapide des maladies professionnelles comme au Danemark? Plus jamais avec la norme européenne.

Quand il s'agit de la protection des consommateurs, de la préservation des fondements naturels de la vie et de la protection sociale des travailleurs, le «lancer historique» (Kohl) de l'union économique de l'Europe occidentale devient un flop historique.

Au lieu d'élever la puissance économique de la CE dans ces domaines essentiels au moins jusqu'au niveau de son concurrent si volontiers cité, le Japon, les architectes de la nouvelle Europe entreprennent ce qu'un commissaire de la CE appelle – avec une terrible honnêteté – la «plus grande déréglementation de l'histoire économique».

Si ce projet peut être mis en œuvre sans difficultés et sans scrupules, ce n'est pas uniquement parce que les douze gouvernements de la CE sont engagés pour la plupart sur la voie de l'économie libérale. Si chacun d'entre eux essayait d'imposer bon nombre des «déréglementations» à l'échelon national, leurs chances de

réussite seraient très faibles. Mais ce qui ne passe pas à ce niveau est tout à fait réalisable au Conseil des douze. Car la démocratie, si elle sombre de plus en plus dans la caricature au niveau des parlements nationaux, n'a pas cours du tout au niveau de l'Europe des douze.

Séparation des pouvoirs? Séparation du législatif et de l'exécutif? Contrôle politique de l'administration publique par des parlements élus? Le système de la CE pourrait difficilement être plus éloigné de ce que chaque élève étudie aujourd'hui comme les fondements des sociétés démocratiques, décrits en son temps par Montesquieu.

Il suffit de s'imaginer qu'en Allemagne, ce ne serait pas le Bundestag, mais le Bundesrat, à savoir les envoyés des länders de la fédération, qui adopterait toutes les lois, les représentants n'étant pas tenus de se conformer aux injonctions de leur parlement de länders. En outre, toutes les négociations se dérouleraient à huis clos ou, du moins, personne ne connaîtrait la position qu'adoptent réellement les différents représentants. Pour couronner le tout, les propositions de décision ne seraient pas rédigées dans les administrations ou les parlements des länders, mais au sein d'une autorité centrale, forte de plusieurs milliers de fonctionnaires, qui ne serait soumise à aucun contrôle politique direct, mais qui recevrait régulièrement des conseils de la part de cohortes de lobbyistes de l'industrie. Il faudrait être cynique pour concéder à un tel système l'étiquette de «démocratique». Pourtant, c'est précisément ainsi que la législation européenne s'élabore semaine après semaine.

L'organe législatif de la CE est le Conseil des ministres, composé des bureaucrates ministériels des pays membres et dirigé – en général seulement pour la forme – par des ministres trop souvent dépassés. Les décisions de cet organe, qui portent le nom, d'apparence anodine, de «directive CE» ou de «règlement», relèvent du droit européen contraignant, indépendant de la volonté des parlements nationaux, aux soins desquels n'est laissée que la transposition dans les lois nationales. L'exécutif des pays membres rédige donc de facto ses propres lois, à huis clos, et cette tendance est de plus en plus fréquente.

C'est, comme l'écrit Hans Magnus Enzensberger, cet «état préconstitutionnel» de la CE qui transforme l'intégration ouest-européenne en un projet dangereux et irresponsable.

Les décisions prises ne portent pas sur de quelconques simplifications aux postes frontières et aux douanes. Elles tracent plutôt des lignes directrices qui, au cours des décennies à venir, changeront de manière décisive les conditions de vie et de travail dans les douze pays de la CE.

Des avocats des consommateurs mettent déjà en garde contre de futures «situations de Far West» dans la CE des années 90, des écologistes parlent de la «plus grande communauté imaginable de pollueurs» et les syndicalistes pressentent que le marché intérieur leur réserve une «Europe du capital». Mais ces avertissements – de toute façon à peine perceptibles au milieu de l'euphorie du marché intérieur – s'adressent à un appareil législatif qui ne tient pas compte des résistances à la base. Lorsqu'on veut, pour des raisons de protection de l'homme et de la nature, fixer des limites plus étroites au libre jeu des forces, on se heurte à la funeste alliance de la prédémocratie de Bruxelles, si volontiers qualifiée à tort dans les éditoriaux allemands «d'hydrocéphale bureaucratique».

Or, les fonctionnaires de la Commission de la CE sont tout sauf inactifs. Au contraire, ils déploient un zèle presque effrayant à rédiger des projets de loi, que, en vertu du droit des traités de la CE, ils sont seuls à pouvoir élaborer. L'objectif annoncé d'un personnel de 12 000 fonctionnaires est précisément de prendre de vitesse les parlements nationaux pour toutes les lois. Ces fonctionnaires ont à leurs côtés leurs collègues du «Comité des représentants permanents», le Secrétariat général du Conseil des ministres, sans oublier les quelque 8 000 lobbyistes qui, pour le compte de centaines de groupements d'intérêts industriels, exposent leur vision des choses aux auteurs des lois au sein d'un nombre non moins grand d'organes consultatifs rassemblant des experts.

Ce n'est qu'après cette clarification entre les intérêts des économies nationales et ceux des fonctionnaires que le grand public a la possibilité de découvrir quel genre de loi est en cours d'élaboration pour 320 millions de citoyens de la CE, via le Parlement européen. Là, loin des regards du grand public, une

minorité réduite mais acharnée de parlementaires de tous bords mène une lutte désespérée contre des fonctionnaires internationaux surpuissants qui subissent la procédure d'audition parlementaire pseudodémocratique à contrecœur et en ayant parfaitement conscience des rapports réels de pouvoir, et qui n'intègrent qu'occasionnellement telle ou telle proposition parlementaire dans leurs projets de loi.

Chaque fois que, malgré cette procédure, un projet de directive qui touche aux intérêts économiques d'un secteur voit le jour, la probabilité est de 99 pour cent qu'il ne passe pas au Conseil des ministres (qui prend les décisions), qu'il soit reporté de plusieurs années ou édulcoré jusqu'à le rendre méconnaissable.

Les gaz d'échappement transeuropéens sanctionnés par la législation de la CE ou les directives sur la cogestion des entreprises constamment retardées depuis près d'une décennie, tels sont les hauts faits des «Européens convaincus», de plus en plus nombreux ces derniers temps, qui veulent maintenant faire croire, comme le président du Conseil, M. Kohl, et le président de la Commission, M. Delors, que «la dimension sociale aussi» et «la protection de l'environnement aussi» deviendront bientôt de réelles priorités.

Mais quelles que soient les décisions prises, si on en reste au système actuel, les rencontres ministérielles en petit comité réussiront toujours à trouver en leur sein une personne qui pourra être rendue responsable de l'abaissement des normes de protection sociale et écologique jusqu'à un seuil minimal. Et cette personne sera toujours celle qui, dans le cas litigieux considéré, rencontrera dans son pays la résistance la plus faible.

Si ce système, dénué de toute légitimation démocratique, a déjà donné des résultats effroyables jusqu'ici, il produira un désastre lorsque les contrôles aux frontières seront effectivement supprimés. Il n'est même pas nécessaire d'abroger formellement les lois de protection des différents pays par une norme CE. Si la libéralisation du trafic des marchandises et des services progresse à «grands pas», comme nous en avons désormais l'habitude, il suffit de reporter tout le reste aux calendes grecques en prenant pour prétexte les «si grandes» disparités entre les différents pays. Les forces déchaînées du marché libre se chargeront alors du reste. Là où il n'y a en vue aucun contrôle organisé de manière centralisée, aucune juridiction uniformisée, aucune norme commune – ou du moins minimale – de sécurité et de protection des consommateurs, émerge un marché sans État et, face à une économie débridée, consommateurs et travailleurs sont encore plus vulnérables qu'avant.

En parallèle, la zone de hors taxe politique du semi-étatisme européen ouvre la voie aux stratèges de la loi et de l'ordre de tous les pays pour l'installation de structures policières supranationales hors de tout contrôle démocratique. Mus par la crainte que la suppression des contrôles frontaliers donne également plus de liberté à des étrangers indésirables, voire à des criminels aux mobiles politiques, les ministères de l'Intérieur et de la Justice élaborent, si nécessaire sans fondement juridique, des systèmes de recherches transfrontaliers et d'échanges accélérés de données à l'échelon international. C'est accessoirement que le public apprend la mise en place d'un «réseau de communication protégé» entre les autorités de police, et il doit se contenter de deviner que le groupe Trevi («*Terrorism, Radicalism, Extremism and Violence International*») pourrait devenir le noyau d'une autorité policière européenne.

Face à de telles perspectives, l'immense indifférence dont font preuve les parlementaires, partis et médias nationaux, et surtout allemands, face à ce qui se passe au niveau de la CE, est d'autant plus incompréhensible. Leur degré de connaissance et l'intensité des débats sur les thèmes de la CE sont inversement proportionnels à la portée et à l'importance des décisions prises à Bruxelles et à Luxembourg.

Là, les ministres des Affaires étrangères (!) de la CE, sous la pression des lobbies internationaux de l'agriculture et du nucléaire, décident que, après le prochain accident au niveau d'un réacteur, les résidus radioactifs dans les aliments pourront être dix fois plus élevés qu'actuellement. Mais cette question ne vaut même pas un débat au Bundestag.

Là, les membres d'une commission d'enquête auto-constituée exigent à l'unanimité un moratoire sur les expériences dangereuses d'ingénierie génétique. Pourtant, à peine un an plus tard, la chose est caduque, puisque le Conseil des ministres débat maintenant d'une proposition de la CE qui vise justement à autoriser ces expériences.

Là, le comité des transports du Bundestag soutient un projet de réorganisation pour les chemins de fer fédéraux, parce que le transport des marchandises par la route a pris des proportions intolérables. Or, au même moment, les ministres des Transports de la CE «font un grand pas en avant» sur la voie de la libéralisation du marché des transports, qui devrait se traduire par le doublement des transports par poids lourds sur les routes allemandes.

Là, la Constitution de l'Allemagne fédérale empêche que les tenants de la ligne dure chrétienne-démocrate puissent mettre à mal le droit d'asile mais, en parallèle, la Commission de la CE élabore une directive sur l'asile qui va probablement rendre cela possible.

Que doit-il encore se passer pour que les démocrates de Bonn remarquent enfin que leur type de démocratie acquiert à toute vitesse la pertinence sociale d'un théâtre de marionnettes?

Il serait pourtant vain de réclamer à nouveau des compétences nationales. Vu les interpénétrations économiques déjà réalisées, la possibilité de revenir en arrière a disparu depuis longtemps. Ce serait du reste contre-productif. Dix-sept millions de chômeurs, des écosystèmes qui disparaissent des Alpes à la mer du Nord, la désertification économique de régions entières: ce sont des problèmes que l'Europe de la CE règlera en commun ou pas du tout.

Cependant, abandonner cette tâche à la prééminence des conseils (des ministres) de Bruxelles, ce serait ne pas la prendre au sérieux. Car, en ces lieux, des bureaucrates et des lobbyistes construisent une Europe des firmes qui, à la faveur d'un bref essor européen, pousse à l'extrême l'auto-affaiblissement de la politique devant l'économie.

Il faudrait d'abord que les conseils et la Commission soient privés d'une partie de leur pouvoir au bénéfice d'un parlement doté de véritables compétences de contrôle, que l'hibernation européenne des syndicats arrive à son terme et que les responsables politiques de l'opposition s'élèvent dans toute la CE au-dessus du provincialisme de leurs débats politiques, pour donner au moins sa chance à l'Europe de la raison sociale et écologique.

Dans le cas contraire, il y aurait à craindre que l'insupportable Européen d'Oggersheim¹ ait finalement raison: «Dans dix ou douze ans», exultait-il, «la Communauté européenne sera méconnaissable.»

¹ N.D.T.: Helmut Kohl